



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DE BELFORT

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°90-2020-041

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2020

Sommaire

DDCSPP 90

90-2020-07-10-002 - Autorisation d'ouverture d'un établissement d'élevage à caractère non professionnel de tortues terrestres (4 pages) Page 3

DDT 90

90-2020-07-16-001 - arrêté portant réglementation de la circulation lors du passage des convois GE Energy sur la RD 83 le 21 juillet 2020 (4 pages) Page 8

90-2020-07-17-002 - arrete berthier (4 pages) Page 13

90-2020-07-17-003 - arrete mom (2 pages) Page 18

Préfecture

90-2020-07-09-004 - Arrêté accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020 (34 pages) Page 21

90-2020-07-02-005 - Arrêté portant attribution subventions à des acteurs de prévention impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière dans le cadre du PDASR 2020 - 13 961 euros (3 pages) Page 56

90-2020-07-16-002 - Arrêté portant attribution subventions à des acteurs de prévention impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière dans le cadre du PDSR 2020 _ 7 407 euros (3 pages) Page 60

90-2020-07-03-003 - Arrêté portant dissolution du syndicat intercommunal de gestion du RPI de ROUGEGOUTTE-VECEMONT (14 pages) Page 64

90-2020-07-03-004 - Arrêté portant modification des statuts de la communauté de communes des Vosges du Sud (8 pages) Page 79

90-2020-07-17-001 - Arrêté portant renouvellement d'agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprise de la SAS "Centre d'affaires de la Jonxion" (2 pages) Page 88

90-2020-07-10-001 - Arrêté relatif aux débits de boissons portant modification des zones de protection (2 pages) Page 91

DDCSPP 90

90-2020-07-10-002

Autorisation d'ouverture d'un établissement d'élevage à
caractère non professionnel de tortues terrestres

**ARRÊTÉ N°
AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT D'ÉLEVAGE A CARACTERE NON
PROFESSIONNEL DE TORTUES TERRESTRES**

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code de l'environnement, livre IV du titre 1er et notamment les articles L.412-1, L.413-3, R424-4, R.413-8 et R.413-21 ;

VU le décret du 9 octobre 2019 nommant M. David PHILOT, Préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du 21 novembre 1997 définissant deux catégories d'établissements, autres que l'établissement d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée détenant des animaux d'espèces non domestiques ;

VU l'arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2020-01-13-002 du 13 janvier 2020 portant nomination de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim du Territoire de Belfort à compter du 16 janvier 2020 ;

CONSIDERANT la demande de certificat de capacité présentée le 28 juillet 2018 par Monsieur DEISS Rémy 9 rue de l'autruche 90160 BESSONCOURT pour l'élevage à caractère non professionnel d'animaux d'espèces non domestiques ;

CONSIDERANT que cet établissement ne présente ni danger, ni inconvénient grave pour les espèces sauvages et les milieux naturels ainsi que pour la sécurité des personnes et qu'en conséquence l'établissement relève de la deuxième catégorie au sens de l'article R.413-14 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que l'autorisation d'ouverture des établissements de deuxième catégorie ne nécessite pas l'avis de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages, conformément à l'article R.413-21 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que le dossier du demandeur est complet et recevable conformément au code de l'environnement ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'autorisation d'ouverture est accordée à Monsieur DEISS Rémy 9 rue de l'autruche 90160 BESSONCOURT.

L'établissement est implanté de manière fixe et exploité conformément aux dossiers de demande d'autorisation d'ouverture pour l'élevage à caractère non professionnel d'animaux d'espèces non domestiques. L'élevage est pratiqué dans un but non lucratif.

Les spécimens d'animaux et groupes d'espèces autorisés à la détention sont listés en annexe.

Il appartient à l'exploitant de vérifier que les statuts de protection réglementaires internationaux, européens et nationaux des spécimens listés en annexe du présent arrêté sont compatibles avec les conditions d'autorisation d'un établissement relevant de la seconde catégorie au titre de l'arrêté du 21 novembre 1997.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L.413-2 du code de l'environnement, l'établissement doit répondre de la présence d'au moins une personne titulaire d'un certificat de capacité pour la détention des animaux non domestiques dont la liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Lors de changement de lieu d'exercice de l'activité ou de sa cessation, le responsable de l'établissement est tenu d'informer par écrit la Préfecture de département du lieu actuel d'exercice de l'activité. En cas de cessation, le responsable assure le placement préalablement des animaux auprès d'établissements autorisés pour les espèces concernées.

ARTICLE 4 : L'effectif en captivité dépend des dimensions des installations intérieures. La conception des installations correspond à celle décrite au dossier et prennent en compte les besoins biologiques et le bien-être des animaux ainsi qu'autant que possible l'expression de leurs comportements naturels.

Toute modification majeure apportée aux installations ou aux conditions de fonctionnement décrites au dossier de demande d'autorisation nécessite une nouvelle demande d'autorisation soumise aux mêmes formalités que la demande initiale.

ARTICLE 5 : Tous les locaux, terrariums, équipements et ustensiles utilisés pour les animaux doivent être régulièrement entretenus, nettoyés et désinfectés.

ARTICLE 6 : Les animaux introduits en provenance d'un état membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers doivent être accompagnés du ou des certificats sanitaires requis.

Les animaux introduits doivent être indemnes de toute maladie susceptible de transmission à l'homme. Toutes dispositions doivent être prises pour éviter la dissémination des maladies. L'exploitant informe les services de l'État (DDCSPP) en cas de mortalité animale anormale.

Les interventions vétérinaires sont consignées dans un livre des soins vétérinaires à mettre en place par l'exploitant et dont le modèle est libre.

ARTICLE 7 : Le responsable de l'établissement tient à jour les traçabilités réglementaires. Les registres des spécimens, notamment celui des entrées-sorties, doivent être impérativement tenus à jour afin de justifier les flux licites des tortues sous statuts juridiques de protection.

Toute vente ou don d'animaux doit s'accompagner d'une attestation de cession et d'un document d'information sur les caractéristiques et les besoins de l'animal. L'acquéreur doit être préalablement autorisé à détenir des spécimens sous statuts juridiques de protection.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon.
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 9 : la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim est chargée de l'application du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur DEISS Rémy 9 rue de l'autruche 90160 BESSONCOURT.

Fait à Belfort, le 10/07/20

Pour le préfet, et par délégation
La directrice départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations par
intérim



C.CARDOT



ANNEXE listant les spécimens autorisés à la détention

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection communautaire RCE 338/97 et national	Effectif maximal (animal adulte)
<i>Testudo marginata</i>	Tortue bordée	Annexe A	20
<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	Annexe A Arrêté du 19 novembre 2007	
<i>Testudo horsfieldii</i>	Tortue des steppes	Annexe B	
<i>Centrochelys sulcata</i>	Tortue sillonnée	Annexe B	
<i>Stigmochelys pardalis</i>	Tortue-léopard du Cap	Annexe B	
<i>Astrochelys radiata</i>	Tortue radiée de Madagascar	Annexe A	
<i>Chelonoidis carbonaria</i>	Tortue charbonnière	Annexe B Arrêté du 15 mai 1986	
<i>Geochelone elegans</i>	Tortue étoilée de l'Inde	Annexe B	
<i>Manouria emys</i>	Tortue brune	Annexe B	
<i>Terrapene carolina</i> tous spécimens sauf <i>Terrapene Coahuila</i>	Tortue-boîte de Caroline	Annexe B	

DDT 90

90-2020-07-16-001

arrêté portant réglementation de la circulation lors du
passage des convois GE Energy sur la RD 83 le 21 juillet
2020

*arrêté portant réglementation de la circulation lors du passage des convois GE Energy sur la RD
83 le 21 juillet 2020*

Direction départementale des territoires

Service Appui Connaissance et Sécurité des Territoires
Cellule Sécurité Routière et Gestion de Crise

Conseil Départemental

Direction des routes, de la mobilité et des réseaux
Pôle Exploitation

ARRÊTÉ N°

ARRÊTÉ N°2020/ 1363

**Arrêté portant réglementation de la circulation
lors du passage des convois GE Energy sur la RD 83 le 21 juillet 2020**

Le préfet du Territoire de Belfort

Le président du Conseil Départemental
du Territoire de Belfort

VU le code de la route et notamment l'article R.411-9,

VU le code des collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 9 octobre 2019 nommant Monsieur David PHILOT, préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992,

VU l'arrêté n° C.R.I.C.R. n° 02/2007 du 12 novembre 2007 portant institution du plan de gestion de trafic de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard (PGT AUBM),

VU l'arrêté 90-2020-05-11-014 du 11 mai 2020 portant délégation de signature à monsieur Jacques BONIGEN, directeur départemental des territoires,

VU l'arrêté 90-2019-05-26-005 du 26 mai 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires,

VU le guide technique "conception et mise en œuvre des déviations" du SETRA,

VU la circulaire du Ministère de l'Équipement n° 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

VU la délibération du 2 avril 2015 du conseil départemental du Territoire de Belfort constatant l'élection de Monsieur Florian BOUQUET à la présidence de cette assemblée,

VU la délibération du 2 avril 2015 du conseil départemental du Territoire de Belfort portant délégation de pouvoirs au président du conseil départemental,

VU l'arrêté n° 2017- 630 de Monsieur le Président du Conseil départemental, en date du 4 mai 2017, portant délégation de signature à Madame Maud LAMOUR, Responsable du Pôle Entretien, Exploitation et Gestion Domaniale à la Direction des routes, de la mobilité et des réseaux,

VU la prorogation de l'autorisation individuelle de transport exceptionnel n°9020T000074 délivrée par le pôle transports exceptionnels mutualisés Bourgogne-Franche-Comté de la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire en date du 12 juin 2020 à la société SCALES,

VU le courriel du 18 juin 2020 de GE Energy Products France SNC précisant la date de départ du convoi soit le mardi 21 juillet 2020,

CONSIDÉRANT que les passages des convois exceptionnels, décrits ci-dessus, engendreront de fortes perturbations de circulation sur la RD83 depuis Belfort jusqu'à la limite du Haut-Rhin, et qu'il y a lieu de ce fait de prendre des mesures d'exploitation et de réglementer la circulation,

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort et de Madame la Responsable du Pôle Entretien, Exploitation et Gestion Domaniale,

ARRETENT

ARTICLE 1: le mardi 21 juillet 2020, les mesures ci-après seront applicables :

- des itinéraires conseillés seront balisés pour diriger les usagers en transit à destination du Haut-Rhin (Mulhouse et Colmar) vers le diffuseur 12 de l'autoroute A36 :

- le premier depuis le carrefour "RD19/RD83" – Belfort, via la RD83 et la RD47;
- le second depuis le carrefour "RD83/RD47" – Bavilliers, via la RD47.

- les itinéraires "S" ci-après du PGT AUBM précité ne pourront plus être activés à compter de 8h00:

- l'itinéraire "S3" - sens "Mulhouse-Beaune" entre les diffuseurs 14 et 12;
- l'itinéraire "S4" - sens "Beaune-Mulhouse" entre les diffuseurs 12 et 14.

En cas de problèmes techniques avérés, la Direction des Routes, de la Mobilité et des Réseaux échangera avec le PC de la Direction Régionale d'APPR de Franche-Comté au 03/81/21/50/36 afin de déterminer l'heure à laquelle la RD83 sera ré-ouverte normalement à la circulation, entre l'échangeur "RD83/RD1083"- Denney et Belfort, et donc disponible pour l'activation des itinéraires "S" en cause.

- en cas d'incident sur l'autoroute A36 impactant la totalité des voies de circulation entre les diffuseurs 12 et 14, nécessitant la mise en place d'une déviation, dans l'un ou l'autre sens de circulation, les itinéraires suivants pourraient, le cas échéant, être activés :

- sens 1 "Mulhouse-Beaune" : sortie de l'A36 diffuseur 14 puis RD1083, RD83, RD22, RD13, RD83, RD47 puis entrée sur l'A36 au niveau de l'échangeur 11,
- sens 2 "Beaune-Mulhouse" : sortie diffuseur 12 puis RD19, RD47, RD47b, RD23, RD419, RD1083 puis entrée sur l'A36 au niveau de l'échangeur 14.

Pour les usagers suivant l'itinéraire conseillé et, qui devraient entrer sur l'A36 au niveau de l'échangeur 12, ils devront emprunter la déviation indiquée ci-dessus pour le sens 2.

Les PMV situés entre les diffuseurs 12 et 13 et 13 et 14 de l'autoroute A36, dans le sens 2 "Beaune-Mulhouse", signaleront les perturbations de circulation sur la RD83 (bouchon) et conseilleront aux usagers à destination du Haut-Rhin de rester sur l'autoroute. Étant entendu que l'utilisation desdits PMV restera prioritaire pour tout événement frappant le réseau autoroutier.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à la mise en place des itinéraires conseillés et au jalonnement des déviations éventuelles de l'A36 sera fournie, mise en place et entretenue par le département du Territoire de Belfort dans le respect de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière susvisée.

ARTICLE 3 :

Monsieur le président du conseil départemental du Territoire de Belfort – Direction des Routes, de la mobilité et des réseaux, Monsieur le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort, Monsieur le colonel - commandant le groupement de gendarmerie du Territoire de Belfort, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Territoire de Belfort, Monsieur le directeur régional d'exploitation Alsace - Franche-Comté des Autoroutes Paris-Rhin- Rhône, Monsieur le chef du district APPR de Bessoncourt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée pour information à :

- Madame la responsable du secrétariat des assemblées du conseil départemental,
- Messieurs les maires des communes de Belfort, Danjoutin, Pérouse, Bessoncourt, Roppe, Vétrigne, Offemont, Denney, Menoncourt, Lachapelle-sous-Rougemont,
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort,
- Monsieur le directeur du SAMU à Trévenans,
- Monsieur le Responsable de JUSSIEU SECOURS à Trévenans.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Belfort, le 16 juillet 2020
 Pour le préfet et par délégation
 La directrice départementale adjointe
 des territoires



Nadine MUCKENSTURM

Belfort le 09 juillet 2020
 Pour le président du conseil
 départemental et par délégation
 La Responsable du Pôle Entretien,
 Exploitation et Gestion Domaniale



Maud LAMOUR

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet du Territoire de Belfort ou du président du conseil départemental du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire, Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.
- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

DDT90

90-2020-07-17-002

arrete berthier

ARRÊTÉ

De renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière :
Auto-école Berthier – 5, Rue Général De Gaulle – 90 120 MORVILLARS
sous le numéro E 15 09 00 001 0

LE PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

VU le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 à R.213-1 à R.213-6 ;

VU le décret n°2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret n°2015-1537 du 25 novembre 2015 portant diverses dispositions relatives à la formation à la conduite et à la sécurité routière ;

VU l'arrêté du 12 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » ;

VU l'arrêté n° 90-2017-07-26-004 du 26 juillet 2017, d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, Auto-école Berthier – 5 rue du Général de Gaulle – 90 120 MORVILLARS ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 21 juillet 2015 nommant monsieur Jacques BONIGEN, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté 90-2020-05-11-014 du 31 mai 2020 portant délégation de signature à monsieur Jacques BONIGEN, directeur départemental des territoires ;

VU l'arrêté 90-2020-05-26-005 du 26 mai 20120 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires ;

CONSIDÉRANT la demande du du 04 février 2020, complétée par la suite, de Madame Isabelle Berthier, de renouvellement quinquennal d'agrément de son établissement : Auto-école Berthier – 5 rue du Général De Gaulle – 90120 - MORVILLARS ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Madame Isabelle Berthier est autorisée à exploiter, sous le n° E 15 09 00 001 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé, «Auto-école Berthier», et situé au 5, rue du Général De Gaulle 90120 MORVILLARS.

ARTICLE 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans, à compter de la date de notification du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

ARTICLE 3 – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser la formation pour les catégories de permis suivantes :

- AM
- A1
- A2
- B1
- B

ARTICLE 4 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

ARTICLE 5 – En cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

ARTICLE 6 – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

ARTICLE 7 – Le nombre de personnes susceptibles d'être admis simultanément, y compris l'enseignant, est fixé à 20.

ARTICLE 8 – l'agrément peut être à tout moment être suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 et 14 de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

ARTICLE 9 – La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au Service Appui Connaissance et Sécurité des Territoires, de la Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort.

ARTICLE 10 – Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié au responsable légal de l'établissement .

Fait à Belfort, le 17/07/2020

Pour le Préfet et par délégation,
La cheffe du Service Appui, Connaissance et Sécurité des
Territoires,



Aline Sire.

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

DDT90

90-2020-07-17-003

arrete mom

fermeture auto école MOM Belfort

ARRÊTÉ

De fermeture de l'auto école MOM – 7 rue des Capucins – 90000 BELFORT
Sous le numéro d'agrément E 1609000020

LE PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

VU le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-6 et R.213-1 à R.213-6 ;

VU le décret n°2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté ministériel n°0100026A du 8 janvier 2001, modifié par l'arrêté du 10 janvier 2013, relatif à l'exploitation des établissements, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral numéro DDTSITS-20161025-001 du 25 octobre 2016, autorisant monsieur Mohamed MARHBOUNE à exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Auto-école MOM », situé au 7, rue des Capucins – 90000 BELFORT, sous le numéro E1609000020 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 21 juillet 2015 nommant monsieur Jacques BONIGEN, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté 90-2020-05-11-014 du 31 mai 2020 portant délégation de signature à monsieur Jacques BONIGEN, directeur départemental des territoires ;

VU l'arrêté 90-2020-05-26-005 du 26 mai 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires ;

CONSIDÉRANT le courrier de monsieur Mohamed MARHBOUNE, du 11 juin 2020, faisant part de sa cessation d'activité, en qualité d'exploitant de l'établissement précité, à compter du 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que la cessation d'activité de l'établissement « Auto-école MOM », situé au 7, rue des Capucins – 90000 BELFORT, sous le numéro E1609000020 ; nécessite le retrait de son agrément

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté préfectoral numéro DDTSITS-20161025-001 du 25 octobre 2016 autorisant monsieur Mohamed MARHBOUNE à exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Auto-école MOM », situé au 7, rue des Capucins – 90000 BELFORT, sous le numéro E1609000020, est abrogé.

ARTICLE 2 :

L'abrogation du présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, et aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service concerné.

ARTICLE 3

Monsieur le directeur départemental des territoires, est chargé, en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera notifié au responsable légal de l'établissement, monsieur Mohamed MARHBOUNE.

Fait à Belfort, le 17/07/2020

Pour le Préfet et par délégation,
La cheffe du Service Appui, Connaissance et Sécurité des
Territoires,



Aline Sire.

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Préfecture

90-2020-07-09-004

Arrêté accordant la médaille d'honneur du travail à
l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

ARRÊTÉ N°

accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail

VU le décret n° 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail

VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail et modifié par les décrets n°2000-1015 du 17 octobre 2000 et n° 2007-1746 du 12 décembre 2007

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

VU le décret du 14 mai 2019 nommant Mme Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet de M. le préfet du Territoire de Belfort

VU le décret du 9 octobre 2019 nommant M. David PHILOT, préfet du Territoire de Belfort

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}:

La médaille d'honneur du travail, échelon ARGENT, est décernée à :

- Monsieur AKKUS Ismail

Magasinier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à OFFEMONT

- Monsieur ARBEZ Frédéric

Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à JONCHEREY

- **Monsieur ARDIOT Stéphane**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DORANS
- **Monsieur BABIN Fabrice**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Madame BAGOUIN Elisabeth**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur BARBERGER Louis**
Directeur des opérations, VEOLIA INDUSTRIES - GLOBAL SOLUTIONS,
MULHOUSE.
demeurant à BAVILLIERS
- **Madame BARBOSA Rachel**
Négociatrice en immobilier, PAPRIM, DELLE.
demeurant à MEZIRE
- **Madame BARKAT Marguerite**
Employée commerciale caisse, MONOPRIX, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BAZIN Etienne**
Chauffeur PL enlèvement, COVED, ETUEFFONT.
demeurant à LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
- **Monsieur BELEY Sébastien**
Conducteur de spirale, SONOCO IPD FRANCE S.A.S., CERNAY.
demeurant à ROPPE
- **Madame BIDAUX Karine**
Assistante de direction - administration sportive, FOOTBALL CLUB SOCHAUX
MONTBELIARD SA, MONTBELIARD.
demeurant à ANDELNANS
- **Madame BLAISE Catherine**
Technicien de méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BOBY Lucien**
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BOLARD Patrice**
Technicien de développement, HENDRICKSON FRANCE SAS, CHATENOIS-LES-
FORGES.
demeurant à CHARMOIS

- **Monsieur BOUDRIJ Abdelhadi**
Magasinier accessoires, HENDRICKSON FRANCE SAS, CHATENOIS-LES-FORGES.
demeurant à BAVILLIERS

- **Madame BOURGEOIS Virginie**
Technicienne logistique et relation clients, BOIRON, MESSIMY.
demeurant à VALDOIE

- **Madame BOURQUARDEZ Virginie**
Technicienne qualité, COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES CHAUFFES EAUX,
FONTAINE.
demeurant à LARIVIERE

- **Monsieur BOUTEBA Farid**
Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DELLE

- **Monsieur BREDIN Laurent**
Responsable de projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN

- **Madame BRESSON Catherine**
Assistante administrative et technique, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Madame BRIGNON Christelle**
Assistante de rédaction, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à MENONCOURT

- **Monsieur CAMUSARD Sylvain**
Acheteur, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à CRAVANCHE

- **Madame CANTURK Sengül**
Agent de production, CABLAGE CONNECTIQUE EUROPEEN SA,
FOUSSEMAGNE.
demeurant à ESSERT

- **Madame CARTIER Stéphanie**
Assistante ressources humaines, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.
demeurant à VESCEMONT

- **Madame CHAMPON Christelle**
Responsable logistique, LOGISTIQUE GLOBALE EUROPEENNE, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur CHASSIGNET Laurent**
Monteur metteur au point, MANUFACTURE DU HAUT RHIN, MULHOUSE.
demeurant à ROUGEGOUTTE

- **Monsieur CHAVEROUX Olivier**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE,
METZ.
demeurant à BRETAGNE

- **Monsieur CHENU Sylvain**
Employé, SOC EQUIPEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT, MEROUX-MOVAL.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur CHERAY Yannick**
Chef de projets, AALBERTS SURFACE TREATMENT, PULVERSHEIM.
demeurant à REPPE

- **Madame CLOG Eliane**
Technicienne, BIOALLAN, MONTBELIARD.
demeurant à BAVILLIERS

- **Monsieur COLNEY Christophe**
Conseiller vente, LEROY-MERLIN, ANDELNANS.
demeurant à ETUEFFONT

- **Monsieur COUSIN Bastien**
Gap Leader Incoming Inspector, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT,
MANDEURE.
demeurant à TREVENANS

- **Monsieur COUTELIER Didier**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à GIROMAGNY

- **Monsieur CRISCUOLO Clément**
Maintenancier process électromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à FELON

- **Monsieur DEMARCHE Patrick**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CRAVANCHE

- **Monsieur DENIS Jacques**
Directeur financier, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
demeurant à BELFORT

- **Madame DERYCKE Blandine**
Ingénieur spécialiste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à ANJOUTEY

- **Madame DI CRISTO Maryse**
Assistante médicale, ORGANISME POUR LA PREVENTION ET LA SANTE AU
TRAVAIL, DOLE.
demeurant à ELOIE

- **Monsieur DIDIERLAURENT Jérôme**
Technicien de maintenance, HENDRICKSON FRANCE SAS, CHATENOIS-LES-FORGES.
demeurant à TREVENANS

- **Monsieur DJEBOURI Mouloud**
Superviseur, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Madame DORMOY Christiane**
Opératrice tri automatique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à GRANDVILLARS

- **Monsieur DUPREZ Francis**
Technicien d'atelier, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à FROIDEFONTAINE

- **Monsieur DURRENWACHTER Laurent**
Contremaître, BOREALIS PEC-RHIN S.A.S., OTTMARSHEIM.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Monsieur ELKHALDI Abdelkhalek**
Opérateur professionnel 3, HENDRICKSON FRANCE SAS, CHATENOIS-LES-FORGES.
demeurant à BEAUCOURT

- **Madame ERNST Laurence**
Agent logistique, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à ESSERT

- **Monsieur EUDES Stéphane**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à PEROUSE

- **Monsieur EUSTACHE Thierry**
Responsable de projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à VEZELOIS

- **Monsieur FAREZ Frédéric**
Assistant administratif Digitalisation, VOESTALPINE AUTOMOTIVE
COMPONENTS FONTAINE, FONTAINE.
demeurant à DANJOUTIN

- **Monsieur FERNANDES Claude**
Ingénieur études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- **Monsieur FEUTREN Renaud**
Coordinateur mise en service, ALSTOM POWER SYSTEMS, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à EVETTE-SALBERT

- **Monsieur FOCHEUX William**
Tréfileur, SOCIETE LISI AUTOMOTIVE FORMER PREPARATION MATIERE,
GRANDVILLARS.
demeurant à TREVENANS

- **Monsieur GALLOIS Olivier**
Responsable qualité UAP, SMRC Automotive Modules France SAS,
ROUGEGOUTTE.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur GARDENT Alain**
Tôlier Formeur prototypes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur GARNIER Cédric**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ESSERT

- **Monsieur GASPARD Stéphane**
Chef de service, CEGELEC FRANCHE COMTE ALSACE SUD, ÉTUPES.
demeurant à PHAFFANS

- **Monsieur GESSER David**
Magasinier, SOCIETE WE BED S.A.S., MASEVAUX.
demeurant à ETUEFFONT

- **Monsieur GIANCARLO Fabrice**
Pilote système de production, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à PEROUSE

- **Madame GIANNITRAPANI-DULAC Gaëlle**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ETUEFFONT

- **Madame GIRARDEY Kéomanivone**
Employée administrative, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET

- **Monsieur GIRARDIN Joël**
Magasinier cariste, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à VALDOIE

- **Madame GIRARD Patricia**
Rouleuse, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à MEZIRE

- **Madame GIROUX Magali**
Hôtesse d'accueil, DALKIA, PULNOY.
demeurant à VALDOIE

- **Monsieur GOMARD Daniel**
Technicien animateur de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Madame GRESSOT Françoise**
Opératrice tri automatique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à DELLE

- **Monsieur GRIMAULT Jean-Luc**
Agent de production, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à CHAUX

- **Monsieur GUILLOU Alain**
Cariste, TRIANGLE 16, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur GUYOD Stéphane**
Directeur développement, MUTAME NORMANDIE, SAINT-LO.
demeurant à MEROUX

- **Madame GUYON Nathalie**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, DIJON.
demeurant à BOUROGNE

- **Monsieur GUYOT Pierre**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Madame HADRICH Barbara**
Ouvrière de production, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS
FONTAINE, FONTAINE.
demeurant à FONTAINE

- **Monsieur HANSBERGER Daniel**
Agent de sécurité confirmé, SECURITAS FRANCE SARL, MULHOUSE.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU

- **Monsieur HANSEN André**
Responsable performance industrielle, ELYDAN, SAINT-ÉTIENNE-DE-SAINT-
GEOIRS.
demeurant à FLORIMONT

- **Monsieur HENRI Gaël**
Chef de poste, BOREALIS PEC-RHIN S.A.S., OTTMARSHEIM.
demeurant à MENONCOURT

- **Monsieur HERB Thierry**
Coordinateur d'intervention, CEGELEC FRANCHE COMTE ALSACE SUD,
ÉTUPES.
demeurant à SEVENANS

- **Madame HEREDIA Carine**
Technicienne supérieure logistique et relation clients, BOIRON, MESSIMY.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur HUMBERT Florian**
Maintenancier process électromécanicien, PEUGEOT CITROEN MULHOUSE
SNC, SAUSHEIM.
demeurant à GIROMAGNY

- **Monsieur HUMBERT Serge**
Bobinier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESY MOTORS, MULHOUSE.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur HUMBERT Stéphane**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à OFFEMONT

- **Monsieur HYORDEY Stéphane**
Responsable commercial, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à GRANDVILLARS

- **Madame ILTIS Christelle**
Responsable d'équipe, ABTEY CHOCOLATERIE, HEIMSBRUNN.
demeurant à FOUSSEMAGNE

- **Madame ISSELIN Céline**
Responsable qualité usine, SOCIETE LISI AUTOMOTIVE FORMER PREPARATION
MATIERE, GRANDVILLARS.
demeurant à LEPUIX-NEUF

- **Madame JACOTET Carine**
Gestionnaire de flotte junior, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE,
BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur JACQUES Xavier**
Correspondancier climatisation, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à VESCEMONT

- **Madame JAKOVLJEVIC Ljiljana**
Conductrice d'autocars, AUTOCARS MARON, EXINCOURT.
demeurant à DELLE

- **Monsieur JALLON Nicolas**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à FOUSSEMAGNE

- **Madame JEANDENANT Virginie**
Technicienne logistique, BOIRON, MESSIMY.
demeurant à CHEVREMONT

- **Monsieur JEANMOUGIN Arnaud**
Conducteur de traitement de surface, SOCIETE LISI AUTOMOTIVE FORMER
PREPARATION MATIERE, GRANDVILLARS.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur JENNEVIN Eric**
Responsable des affaires juridiques et sociales, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
demeurant à BAVILLIERS

- **Monsieur JUSTER Sébastien**
Tuyauteur soudeur, VEOLIA INDUSTRIES - GLOBAL SOLUTIONS, MULHOUSE.
demeurant à BESSONCOURT

- **Monsieur KASSAMA Djamel**
Opérateur de production, ELYDAN, SAINT-ÉTIENNE-DE-SAINT-GEOIRS.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU

- **Monsieur KELLER Michaël**
Attaché technico commercial itinérant, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à ETUEFFONT

- **Madame KOFFI Katia**
Responsable approvisionnement, FAURECIA SIEDOUBS, MONTBELIARD.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur KUHLM Frédéric**
Technicien d'essai - mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur LUCAS Jean-Philippe**
Responsable de production, U.P.B., BAVILLIERS.
demeurant à VALDOIE

- **Monsieur MAITRE Jonathan**
Technicien, DALKIA, PULNOY.
demeurant à LEPUIX

- **Madame MAJIC Sabina**
Employée, SHARP MANUFACTURING FRANCE S.A., GUEBWILLER.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET

- **Monsieur MALISSARD François**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DANJOUTIN

- **Monsieur MARCONOT Pascal**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BREBOTTE

- **Monsieur MARDEGAN Nicolas**
Technicien de maintenance, SMRC Automotive Modules France SAS,
ROUGEGOUTTE.
demeurant à ARGIESANS

- **Monsieur MEBARKI Farid**
Gestionnaire de rayon, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à CHEVREMONT

- **Monsieur MEGNIN Philippe**
Responsable projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BEAUCOURT

- **Madame MEUNIER Stéphanie**
Chef de projet innovation, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
demeurant à BEAUCOURT

- **Monsieur MOQUIN Cédric**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DANJOUTIN

- **Monsieur MOREL Michaël**
Responsable d'unité, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.
demeurant à ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT

- **Monsieur MOUFRIJE Abdelghani**
Laveur, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à DELLE

- **Monsieur MOUGIN Jean-François**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Madame MURA Céline**
Responsable mesures et système, SNOP, ETUPES.
demeurant à FECHE-L'EGLISE

- **Monsieur OEUVRARD Frédéric**
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à JONCHEREY

- **Monsieur ORUBA Didier**
Technicien d'essai - mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à AUTRECHENE

- **Monsieur PARIETTI Arnaud**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ANDELNANS

- **Monsieur PAROLA Olivier**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.
demeurant à MOVAL

- **Monsieur PASCOA DOS SANTOS Michel**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Madame PATAT Valérie**
Aide-comptable, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur PERNET Marc**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DORANS

- **Madame PETIT-PRETRE Virginie**
Acheteuse, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à GROSMAGNY

- **Madame PICHET Christelle**
Assistante administrative, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Madame PLUMELEUR Solange**
Coordinateur de service de soins, APASAD SOINS PLUS SSIAD HERICOURT,
HÉRICOURT.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET

- **Monsieur POLAT Kenan**
Opérateur polyvalent UEP forge fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.
demeurant à BORON

- **Madame PRETET Marie-Josée**
Responsable paie, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS FONTAINE,
FONTAINE.
demeurant à COURTELEVANT

- **Monsieur RAVENEAU David**
Superviseur, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à BEAUCOURT

- **Madame REYNAUD Virginie**
Vendeuse, La Halle aux Vêtements, PARIS.
demeurant à BELFORT

- **Madame RIEDMAYER Christine**
Vendeuse salle d'exposition, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur ROBERT Aurélien**
Responsable commercialisation alternateurs, PSA AUTOMOBILES SA,
SOCHAUX.
demeurant à PETITMAGNY

- **Monsieur RZEPECKI Marc**
Formateur, COOPÉRATIVE U ENSEIGNE, MULHOUSE.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur SCHERRER Philippe**
Agent de nettoyage, ATALIAN Propreté Est, KINGERSHEIM.
demeurant à OFFEMONT

- **Monsieur SCHNEIDER Eric**
Opérateur de production, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS
FONTAINE, FONTAINE.
demeurant à CHAVANNES-LES-GRANDS

- **Madame SIMON Santa**
Technicien administratif, CLINIQUE DU DIACONAT - FONDERIE, MULHOUSE.
demeurant à LARIVIERE

- **Monsieur TASSETTI Frédéric**
Assistant opérationnel, SEDIA, BESANÇON.
demeurant à MEZIRE

- **Madame TOUROT-SAVIC Olivera**
Assistante RH, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS,
MONTBÉLIARD.
demeurant à BOUROGNE

- **Monsieur TRIBLE Michel**
Monteur, CEGELEC FRANCHE COMTE ALSACE SUD, ÉTUPES.
demeurant à GRANDVILLARS

- **Monsieur TZAUD Pascal**
Chef de dépôt, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à BANVILLARS

- **Monsieur VAN OORT Ludovic**
Métrologue, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.
demeurant à TREVENANS

- **Monsieur VATRY Patrice**
Responsable des processus 3d, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN-SUR-
SEINE.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur VETERE Michel**
Responsable clientèle, DISTEL S.A.S., BRUMATH.
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU

- **Madame VIEVILLE Dominique**
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur VIGNE Jules**
Professionnel bancs d'essais, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.
demeurant à GIROMAGNY
- **Monsieur WISSLER Olivier**
Employé commercial, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur ZOUAK Morad**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

ARTICLE 2 :

La médaille d'honneur du travail, échelon VERMEIL, est décernée à :

- **Monsieur ACHOUR Marc**
Opérateur professionnel 3, HENDRICKSON FRANCE SAS, CHATENOIS-LES-FORGES.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur AESCHLIMANN Thierry**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur ARNOUX François**
Ingénieur études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- **Madame BALDENWECK Annick**
Assistante comptable, ELYDAN, SAINT-ÉTIENNE-DE-SAINT-GEOIRS.
demeurant à DELLE
- **Monsieur BARBERGER Louis**
Directeur des opérations, VEOLIA INDUSTRIES - GLOBAL SOLUTIONS,
MULHOUSE.
demeurant à BAVILLIERS
- **Monsieur BARBIER Marc**
Ingénieur expert études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à MORVILLARS
- **Monsieur BARTOLI Fabrice**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- **Madame BENBIOU Rabhia**
Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Madame BERGERET Angélique**
Technicienne qualité, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à LEPUIX
- **Monsieur BLAISE Philippe**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- **Monsieur BLANGUERNON Grégory**
Responsable projets informatiques, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à VESCEMONT
- **Madame BLONDE Dominique**
Conseillère en économie sociale et familiale, FONDATION ARMEE DU SALUT -
CHRS de Belfort, BELFORT.
demeurant à LARIVIERE
- **Madame BOISSON Christelle**
Responsable d'équipe, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Madame BOSSARD Myriam**
Conseillère en économie sociale et familiale, CAF DU HAUT-RHIN, MULHOUSE.
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur BOUVOT Sylvain**
Contrôleur qualité, ALSTOM POWER SYSTEMS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BREDIN Laurent**
Responsable de projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- **Madame BRESSON Catherine**
Assistante administrative et technique, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BROCAL Sylvain**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DORANS
- **Monsieur BRUN Jean-christophe**
Chef de chantier, ELECTRICITE INDUSTRIELLE DE L'EST, ENSISHEIM.
demeurant à DELLE
- **Monsieur CALAME Pierre-Yves**
Maintenancier process électromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ROPPE

- **Monsieur CAMPAGNOLI Jean-Pierre**
Analyste qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur CANTURK Muharrem**
Monteur-pontier, ALSTOM POWER SYSTEMS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à ESSERT

- **Madame CARREY Viviane**
Analyste qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur CHARPEIGNET Alain**
Ingénieur support technique avant ventes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à GIROMAGNY

- **Monsieur CHASSIGNET Laurent**
Monteur metteur au point, MANUFACTURE DU HAUT RHIN, MULHOUSE.
demeurant à ROUGEGOUTTE

- **Monsieur CHATELET Philippe**
Outilleur, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS FONTAINE, FONTAINE.
demeurant à MORVILLARS

- **Monsieur CHEVRIER Jean-Pierre**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BESSONCOURT

- **Monsieur CHOJNACKI Denis**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DANJOUTIN

- **Madame CLAUDE Myriam**
Ingénieur, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur COQUET Jean-Marie**
Technicien de méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BEAUCOURT

- **Madame CORDE Christelle**
Approvisionnementneuse, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT

- **Monsieur DE GHESELLE Clément**
Technicien de méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur DELENKIAN Olivier**
Conseiller de vente, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur DEMOUGE Laurent**
Cariste, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à GIROMAGNY
- **Monsieur DENICOURT Franck**
Ingénieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à PEROUSE
- **Monsieur DIDIER-LAURENT Fabrice**
Chef de projets, EES - CLEMESSEY S.A, MULHOUSE.
demeurant à ETUEFFONT
- **Monsieur DJERIBI Salah**
Ingénieur devis, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à PEROUSE
- **Monsieur DRONNIER Thierry**
Directeur des systèmes d'information, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- **Monsieur EGREMY Lionel**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur EHRET Frédéric**
Contrôleur qualité ligne, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- **Madame ESTIENNE Christelle**
Coordinateur paie, GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL INC., BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- **Madame FICHTER Annie**
Responsable administratif, SUEZ RV OSIS SUD - EST, MANDEURE.
demeurant à MONTBOUTON
- **Monsieur FREILAO Rui Fernando**
Technicien assistance client, AUTOMOBILES DANGEL SAS, SENTHEIM.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Monsieur FROMONT Dominique**
Technicien d'exploitation, DALKIA, PULNOY.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- **Monsieur GARCIA Christophe**
Technicien de méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à MORVILLARS
- **Monsieur GAUDFRIN Alain**
Magasinier cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à GIROMAGNY

- **Madame GENOUEL Françoise**
Responsable Management Site, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur GEORGIEVSKI Aco**
Outilleur, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS FONTAINE, FONTAINE.
demeurant à DELLE
- **Monsieur GODELAR Jean-Loup**
Responsable de projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur GOEPFERT Yvan**
Journaliste, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à MONTBOUTON
- **Monsieur GOMARD Daniel**
Technicien animateur de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Madame GOUINCE Laurence**
Conseiller risques engagements, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL,
STRASBOURG.
demeurant à VETRIGNE
- **Monsieur GRAS David**
Technicien d'essai - mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à THIANCOURT
- **Monsieur GRAS Francis**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DORANS
- **Madame GRIMAUT Véronique**
Magasinier, OPTIBELT FRANCE S.A.S., BURNHAUPT-LE-HAUT.
demeurant à GIROMAGNY
- **Monsieur HAUDEVILLE Luc**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHEVREMONT
- **Monsieur HERB Thierry**
Coordinateur d'intervention, CEGELEC FRANCHE COMTE ALSACE SUD,
ÉTUPES.
demeurant à SEVENANS
- **Monsieur HOUREUX Lionel**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Monsieur HUMBERT Serge**
Bobinier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSY MOTORS, MULHOUSE.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur JACQUIER Philippe**
Support technique OPEX, FIVES CINETIC SA, HERICOURT.
demeurant à GRANDVILLARS

- **Madame JACQUOT Fabienne**
Secrétaire, LABORATOIRE BIOALLAN, MONTBELIARD.
demeurant à FAVEROIS

- **Monsieur JEANDIN Francis**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BRETAGNE

- **Madame JENNY Joëlle**
Agent logistique, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à ROUGEGOUTTE

- **Monsieur KLAMMERS Didier**
Technicien d'essai - mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à JONCHEREY

- **Monsieur KNUR Hervé**
Chef de projets, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU

- **Monsieur LEBER Pascal**
Opérateur support production, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL
MANUFACTURING BELFORT, BELFORT.
demeurant à MORVILLARS

- **Madame LEGAY Christelle**
Agent de fabrication, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à ESSERT

- **Monsieur LELIEVRE Bruno**
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à VEZELOIS

- **Monsieur LEMOS RIBEIRO Augusto**
Technicien de la qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à FROIDFONTAINE

- **Monsieur LIEFFROY Jean-Luc**
Agent de métrologie, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY

- **Monsieur LORANDI Patrick**
Monteur soudeur, MENGES INDUSTRIE, CRAVANCHE.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur LUCAS Jean-Philippe**
Responsable de production, U.P.B., BAVILLIERS.
demeurant à VALDOIE

- **Monsieur MAGRIS Sylvain**
Monteur, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à CHAUX

- **Monsieur MAILLARD Thierry**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Monsieur MALAIZE Georges**
Ingénieur/cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur MARCHAL Philippe**
Ingénieur support technique clients, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur MARCHAL Thierry**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Monsieur MAUBRE Christophe**
Maintenancier process automaticien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à OFFEMONT

- **Monsieur MENNESSIER Hervé**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à VETRIGNE

- **Monsieur MICHALET Jean-Pierre**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Madame MILLET Edith**
Employée administrative et commerciale, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à VETRIGNE

- **Monsieur MOINE José**
Chef de projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE

- **Monsieur MONNIN Philippe**
Coordonnateur essais, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSEY, MULHOUSE.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur MOREL Pascal**
Technicien, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à VALDOIE

- **Monsieur PEQUIGNOT Patrick**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à GROSNE

- **Madame PERRET Isabelle**
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à TREVENANS

- **Monsieur PETITDEMANGE Olivier**
Agent d'expédition, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à DELLE

- **Monsieur PETRAZOLLER Alain**
Maintenancier process mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Monsieur PICON Jose Enrique**
Chef d'équipe confirme, BOUYGUES BATIMENT NORD-EST, VILLENEUVE-
D'ASCQ.
demeurant à FRAIS

- **Monsieur PIGNE Vincent**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Madame POIRIER Florence**
Ingénieur logistique transport, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à DENNEY

- **Monsieur PRUSHANKIN Emmanuel**
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.
demeurant à NOVILLARD

- **Monsieur REMONDINI Serge**
Agent de surveillance, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.
demeurant à ANJOUTEY

- **Madame RINGENBACH Nathalie**
Agent d'entretien, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Madame ROFFET Rachel**
Directrice d'agence bancaire, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à ESSERT

- **Monsieur ROUSSEAU Michel**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à MEZIRE

- **Monsieur ROY Samuel**
Responsable d'affaires, CIGMA, HÉRICOURT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur ROZPLOCHOWSKI Richard**
Equilibreur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à PETITMAGNY

- **Monsieur SAADOUDI Mustapha**
Régleur, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur SANCHEZ Thierry**
Opérateur polyvalent UEP contrôle, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur SCHERRER Philippe**
Agent de nettoyage, ATALIAN Propreté Est, KINGERSHEIM.
demeurant à OFFEMONT

- **Monsieur SFEIR Edmond**
Ingénieur support technique clients, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur SIMON Yvon**
Surveillant sûreté incendie, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ESSERT

- **Monsieur STAJKOVIC Djordje**
Pilote de production, SNOP, ETUPES.
demeurant à TREVENANS

- **Monsieur STANOJEVIC Dragan**
Opérateur professionnel 3, HENDRICKSON FRANCE SAS, CHATENOIS-LES-
FORGES.
demeurant à DELLE

- **Monsieur STEPHAN Régis**
Monteur ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à ETUEFFONT

- **Monsieur THEVENOT Francis**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur THIROUARD Jacques**
Agent de production, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à FELON
- **Monsieur THOMAS Fabrice**
Technicien qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à LACOLLONGE
- **Madame TRECUL Valérie**
Employée, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur TRIBLE Michel**
Monteur, CEGELEC FRANCHE COMTE ALSACE SUD, ÉTUPES.
demeurant à GRANDVILLARS
- **Monsieur TZAUD Pascal**
Chef de dépôt, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à BANVILLARS
- **Monsieur VENTURA Carlos**
Cariste, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à DELLE
- **Monsieur VERDOT Régis**
Technicien d'atelier UAP finition, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.
demeurant à BEAUCOURT
- **Monsieur VURPILLOT Vincent**
Ingénieur études, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
demeurant à DORANS
- **Monsieur WEBER Etienne**
Technicien d'essai - mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
- **Monsieur WERDENBERG Eric**
Ingénieur études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à VETRIGNE
- **Monsieur WILLIG Denis**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BESSONCOURT
- **Monsieur WYKA Vincent**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DORANS

ARTICLE 3 :

La médaille d'honneur du travail, échelon OR, est décernée à :

- **Madame AMATHIEU Isabelle**
Contrôleur de coûts, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY
- **Madame AMIOT Joëlle**
Employé administratif rédaction, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à EGUENIGUE
- **Madame ANGEVELLE Véronique**
Réfèrent technique accueil, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE,
BELFORT.
demeurant à LEPUIX
- **Monsieur BALLUT Michel**
Ingénieur charpente métallique, ALSTOM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à ROPPE
- **Madame BAUDAIRE Brigitte**
Standardiste facturière, FDG GROUP, ORLY.
demeurant à BORON
- **Monsieur BELEY Francis**
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, LUTTERBACH.
demeurant à BAVILLIERS
- **Madame BELZUNG Nathalie**
Employée, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à VALDOIE
- **Madame BERGER Martine**
Agent de fabrication, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, CHARTRES-
DE-BRETAGNE.
demeurant à FECHE-L'EGLISE
- **Monsieur BERNARD Eric**
Responsable planification, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS
FONTAINE, FONTAINE.
demeurant à THIANCOURT
- **Monsieur BIRGY Philippe**
Cariste magasinier expéditions, HENDRICKSON FRANCE SAS, CHATENOIS-LES-
FORGÈS.
demeurant à BELFORT
- **Madame BLONDE Dominique**
Conseillère en économie sociale et familiale, FONDATION ARMEE DU SALUT -
CHRS de Belfort, BELFORT.
demeurant à LARIVIERE

- **Monsieur BOURGEOIS Hervé**
Responsable département offres commerciales, ALSTOM POWER THERMAL SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à VALDOIE

- **Monsieur BROUX Jean-Louis**
Opérateur revêtement thermique ailettes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à SEVENANS

- **Madame BUSSIÈRE Sophie**
Gestionnaire administratif, DALKIA, PULNOY.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur CAMPANA Christian**
Opérateur revêtement thermique ailettes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BOUROGNE

- **Madame CANAL Christelle**
Conducteur d'installation, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à VESCEMONT

- **Madame CHARPEIGNET Corinne**
Technicienne qualité, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à VESCEMONT

- **Monsieur CHAY Pascal**
Ingénieur calculs électriques, ALSTOM POWER SYSTEMS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur CIPOLLA Joseph**
Ingénieur d'études, BUTACHIMIE, OTTMARSHEIM.
demeurant à VETRIGNE

- **Monsieur CLAUDE Jean-Michel**
Ingénieur application, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, BELFORT.
demeurant à FELON

- **Monsieur CLAUDEL Jean-François**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Monsieur CORTINOVIS Jean-Yves**
Technicien de maintenance, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à AUXELLES-BAS

- **Madame DEMEUSY Arlette**
Agent de fabrication, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à GIROMAGNY

- **Monsieur DROUHOT Dominique**
Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DELLE

- **Monsieur DROVIN Fabrice**
Responsable outillage, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS FONTAINE,
FONTAINE.
demeurant à CHAVANNES-LES-GRANDS

- **Monsieur DUBOIS Camille**
Opérateur polyvalent, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, MANDEURE.
demeurant à BEAUCOURT

- **Monsieur FERNEY Patrick**
Usineur électro-érosion, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BUC

- **Monsieur FERROLI Pierre**
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à VALDOIE

- **Monsieur FRIDBLATT Eric**
Vendeur salle d'exposition, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX

- **Madame GASPARINI Marie-Hélène**
Gestionnaire conseil de l'assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE, BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN

- **Monsieur GODELAR Jean-Loup**
Responsable de projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à OFFEMONT

- **Monsieur GOMARD Daniel**
Technicien animateur de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Madame GUERRE GENTON Marie-Line**
Gestionnaire de caisse, SUPERMARCHE MATCH, THANN.
demeurant à LAGRANGE

- **Monsieur GUYOD Thierry**
Modeleur de style automobile, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à OFFEMONT

- **Madame HOFF Christine**
Agent de fabrication, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Monsieur HUMBERT Serge**
Bobinier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSEY MOTORS, MULHOUSE.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur HUOT-MARCHAND Jean-Paul**
Ingénieur en pré-retraite, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- **Monsieur JOBANNE Christian**
Formateur, ADFP NFC, EXINCOURT.
demeurant à GIROMAGNY
- **Madame KELLER Mireille**
Agent de fabrication, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à GIROMAGNY
- **Monsieur KOLB Bruno**
Technicien du SAV, CHIRON Technologies de production SAS, VILLENEUVE-LA-
GARENNE.
demeurant à ANDELNANS
- **Madame LAMBERT Corinne**
Agent de fabrication, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à GIROMAGNY
- **Madame LE CAM Marie-France**
Conseillère, POLE EMPLOI, DIJON.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur LECOQ François**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Monsieur LE ROY Eric**
Ingénieur, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, BELFORT.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
- **Monsieur LUBA Vincent**
Opérateur polyvalent UEP contrôle, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DANJOUTIN
- **Madame MALZACHER Régine**
Agent de fabrication polyvalent, SMRC Automotive Modules France SAS,
ROUGEGOUTTE.
demeurant à GIROMAGNY

- **Madame MARSOT Christine**
Assistante du CSE, CSE SMRC Automotive Modules France SAS
ROUGEGOUTTE. demeurant à ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT

- **Monsieur MASSY DE LA CHESNERAYE Bruno**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CRAVANCHE

- **Monsieur MERMET Philippe**
Technicien logistique, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, BELFORT.
demeurant à VALDOIE

- **Monsieur MIESCH Patrick**
Agent de maîtrise, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU

- **Monsieur MIMOUNI Mohamed**
Technicien support technique clients, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BOUROGNE

- **Madame MOUGIN Isabelle**
Team leader logistique, SMRC Automotive Modules France SAS,
ROUGEGOUTTE.
demeurant à LEPUIX

- **Madame MUMBACH Chantal**
Agent territorial, MAIRIE D'ESSERT, ESSERT.
demeurant à ESSERT

- **Monsieur NEHDI Hassouna**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
demeurant à BAVILLIERS

- **Monsieur OCHMANN Dominique**
Ingénieur développement électronique, JRI, BEZONS.
demeurant à BAVILLIERS

- **Monsieur PANNIER Edmond**
Technicien de maintenance, SMRC Automotive Modules France SAS,
ROUGEGOUTTE.
demeurant à GIROMAGNY

- **Monsieur PFAENDER Jean-François**
Technicien de maintenance, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS
FONTAINE, FONTAINE.
demeurant à DELLE

- **Monsieur REALINI Henri**
Attaché technico commercial sédentaire, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à CHAUX

- **Madame REVERTE Anne-Marie**
Infirmière DE, CENTRE MEDICAL LALANCE, LUTTERBACH.
demeurant à FONTAINE
- **Madame RIETH Chantal**
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- **Monsieur SADADOU Naser**
Agent de maîtrise, VALINEA, MONTBELIARD.
demeurant à DELLE
- **Monsieur SANCHEZ Pascal**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Monsieur SENAC Philippe**
Responsable activités viabilité-sécurité, APRR DISTRICT BELFORT
MONTBELIARD, BESSONCOURT.
demeurant à DENNEY
- **Madame STRIBERT Edith**
Agent de fabrication, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à CHAUX
- **Monsieur TUTUMLU Ahmet**
Ouvrier qualifié, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur TZAUD Pascal**
Chef de dépôt, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à BANVILLARS
- **Monsieur VERDIERE Bernard**
Monteur Equilibreur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à ROUGEGOUTTE
- **Monsieur VIRELY Pascal**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DENNEY
- **Monsieur VOISIN Jean-Philippe**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ESSERT
- **Madame VONNA Brigitte**
Assistante commerciale, AFPI NFC, EXINCOURT.
demeurant à BEAUCOURT

ARTICLE 4 :

La médaille d'honneur du travail, échelon GRAND OR, est décernée à :

- **Monsieur ANGUENOT Pascal**
Opérateur tri manuel, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.
demeurant à ARGIÉSANS
- **Monsieur ARNOLD Jean-Marc**
Tourneur, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à CHARMOIS
- **Monsieur BALLUT Michel**
Ingénieur charpente métallique, ALSTOM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à ROPPE
- **Monsieur BASSO Christophe**
Product engineer, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Madame BAUDAIRE Brigitte**
Standardiste facturière, FDG GROUP, ORLY.
demeurant à BORON
- **Madame BAVARD Rachel**
Spécialiste ressources humaines, GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL INC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Madame BEGUE Marie-Line**
Agent de fabrication, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à ETUEFFONT
- **Madame BERTIN Marie-Thérèse**
Employée magasin, GFD SAS, BOUROGNE.
demeurant à GROSNE
- **Monsieur BOURQUARD Michel**
Chauffeur Cariste, SOCIETE GEODIS AUTOMOTIVE EST, ETUPES.
demeurant à RECHESY
- **Monsieur BRIANT Patrick**
Magasinier, ALSTOM POWER SYSTEMS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à REPPE
- **Madame BRISWALTER Annie**
Aide-cuisinière, ELIOR ENTREPRISES, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur CHERY Hubert**
Cadre dirigeant, ALSTOM POWER SYSTEMS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à GROSMAGNY

- **Monsieur CHEVIRON Jean-René**
Usineur CN, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à ETUEFFONT

- **Monsieur COURTOT Jean-Bernard**
Technicien cellule projets, LOGISTIQUE GLOBALE EUROPEENNE, BELFORT.
demeurant à BOTANS

- **Monsieur DELLA SANTA Thierry**
Agent maintenance, SOCIETE LISI AUTOMOTIVE FORMER PREPARATION
MATIERE, GRANDVILLARS.
demeurant à GRANDVILLARS

- **Madame DINTZER Marie-Thérèse**
Assistante administrative, SMRC Automotive Modules France SAS,
ROUGEGOUTTE.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur DOENLEN Roland**
Soudeur, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à MEROUX

- **Monsieur ENAUX Frédéric**
Technicien d'exploitation, ENGIE COFELY, DIJON.
demeurant à MEROUX

- **Monsieur ETEVENOT Daniel**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à FONTAINE

- **Monsieur FLUHR Serge**
Technicien méthodes, TREFIMETAUX SAS, MASEVAUX-NIEDERBRUCK.
demeurant à ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT

- **Monsieur GALLAND Jean-François**
Conducteur d'autocar, AUTOCARS MARON, EXINCOURT.
demeurant à OFFEMONT

- **Madame GAULARD Sylvie**
Déléguée assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE,
BELFORT.
demeurant à FLORIMONT

- **Monsieur GAUMEZ Pascal**
Chauffagiste, DALKIA, PULNOY.
demeurant à URCEREY

- **Monsieur GAZONI Eric**
Pilote d'application informatique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à LEBETAÏN

- **Monsieur GERALDES Victor**
Conducteur traitement thermique, SOCIETE LISI AUTOMOTIVE FORMER
PREPARATION MATIERE, GRANDVILLARS.
demeurant à FROIDEFONTAINE

- **Monsieur GIORDANI Daniel**
Emballeur, LOGISTIQUE GLOBALE EUROPEENNE, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Madame GIROL Marguerite**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ELOIE

- **Monsieur GOILLIOT Jean-Gabriel**
Assistant technico commercial sédentaire, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- **Madame HACQUEMAND Marie-Hélène**
Assistante qualité développement, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à DELLE

- **Monsieur HENRY José**
Chef d'équipe, SPIE CITYNETWORKS, VOUJEAUCOURT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur HOURDEL Thierry**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur HUMBERT Serge**
Bobinier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSEY MOTORS, MULHOUSE.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur IANUTOLO-GIANGRAND Michel**
Ingénieur, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Madame JARDOT Elisabeth**
Employée polyvalente de restauration, ELIOR - ELRES, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à ETUEFFONT

- **Madame KOEHREN Maryline**
Responsable Ordo Amont Qualité Fournisseur, SOCIETE LISI AUTOMOTIVE
FORMER PREPARATION MATIERE, GRANDVILLARS.
demeurant à GRANDVILLARS

- **Monsieur LAHEURTE Fabrice**
Responsables équipes de nuit, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.
demeurant à VILLARS-LE-SEC

- **Madame LAMBERT Sylvie**
Agent de fabrication, SMRC Automotive Modules France SAS, ROUGEGOUTTE.
demeurant à CHAUX

- **Monsieur LEBADA Boualem**
Technicien chargé qualité appros, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BOTANS

- **Monsieur LEVERNIER Jean-Luc**
Conducteur d'autocar, AUTOCARS MARON, EXINCOURT.
demeurant à VÉTRIGNE

- **Monsieur MANCASSOLA Gilles**
Maintenancier process mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BAVILLIERS

- **Monsieur MARCHESI Bruno**
Magasinier cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur MARIN Pascal**
Agent de tri qualité, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS FONTAINE,
FONTAINE.
demeurant à GRANDVILLARS

- **Monsieur MARLINE Hervé**
Coordinateur inspection, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT

- **Monsieur MASSON Wilfried**
Technicien méthodes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BOUROGNE

- **Madame MEIER Marie-Line**
Employée, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur OLECH Robert**
Responsable d'équipe, ALSTOM POWER SERVICE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à AUXELLES-BAS

- **Madame PHILIPPE Arlette**
Gouvernante, Association SERVIR - EHPAD, VALDOIE.
demeurant à VALDOIE

- **Monsieur PIGATTO Pascal**
Journaliste, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à VALDOIE

- **Monsieur PIQUET Serge**
Gestionnaire du parc informatique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, BELFORT.
demeurant à DELLE

- **Monsieur PONCET Philippe**
Gardien d'immeubles, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
demeurant à LEBETAÏN

- **Monsieur REISET Claude**
Peintre compagnon professionnel, SAS CURTI, BAVILLIERS.
demeurant à BELFORT

- **Madame RITTER Patricia**
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DANJOUTIN

- **Madame RONZANO Jacqueline**
Technicienne de banque, BANQUE POPULAIRE B-FC, BESANÇON.
demeurant à ESSERT

- **Monsieur SANTALUCIA Gilles**
Journaliste, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à MEROUX

- **Monsieur SCHULLER Alain**
Gestionnaire des achats, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur SCHWALM Hervé**
Concepteur Projet Mécanique, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à GROSMAGNY

- **Monsieur STOLL Guy**
Agent de maintenance, INSTITUTION SAINTE-MARIE, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur TAMAGNE Alain**
Employé commercial magasinier, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à MENONCOURT

- **Monsieur TOURDIN Jean-Luc**
Responsable magasin, GFD SAS, BOUROGNE.
demeurant à JONCHEREY

- **Madame TOUSSAINT Nancy**
Employée commerciale caisse, MONOPRIX, BELFORT.
demeurant à VALDOIE

- **Monsieur VALDENAIRE Daniel**
Technicien maintenance, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- Monsieur VERDOT Thierry

Conducteur d'ilôt UAP frappe, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.
demeurant à MONTBOUTON

- Monsieur VILLIEN Régis

Responsable bâtiment et infrastructure, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à DELLE

- Monsieur WEISS Pascal

Employé de banque, CCM DE BELFORT-SUD, BAVILLIERS.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET

- Monsieur WERLEN Thiebaut

Directeur de banque, CCM MULHOUSE SAINT-PAUL, MULHOUSE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET

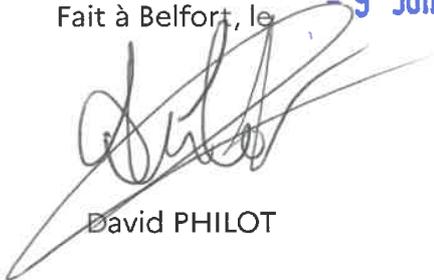
ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

ARTICLE 6 :

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 9 JUIL. 2020



David PHILOT

Préfecture

90-2020-07-02-005

Arrêté portant attribution subventions à des acteurs de
prévention impliqués dans la lutte contre l'insécurité
routière dans le cadre du PDASR 2020 - 13 961 euros

PDASR 2020 _ 1er semestre

ARRÊTÉ N°

portant attribution de subventions à des acteurs de prévention impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) - Année 2020

Le préfet du Territoire de Belfort

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 14 mai 2019 portant nomination de madame Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 09 octobre 2019 portant nomination de monsieur David PHILOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté n° 90-2019-10-28-002 du 28 octobre 2019 portant délégation de signature à madame Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les crédits délégués au titre du financement des actions du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) sur le budget du ministère de l'intérieur, programme 207 « sécurité routière 2018-2022 », action 2 ;

CONSIDÉRANT les enjeux départementaux définis par le document général d'orientations de sécurité routière 2018-2022

SUR proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort :

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}:

Les subventions suivantes sont attribuées pour un montant total de **treize mille neuf cent soixante et un euros (13 961,00 €)**, imputées sur le programmes 207 « sécurité et circulation routières », action 2, domaine fonctionnel 0207-02-02, aux associations citées à l'article 2 du présent arrêté, pour leurs actions de sensibilisation du public visant à réduire l'insécurité routière dans le Territoire de Belfort.

ARTICLE 2 :

Intitulé des actions	Bénéficiaires	Montant
Sensibilisation des sapeurs pompiers à la conduite en situation d'urgence	Service département d'incendie et de secours du Territoire de Belfort (SDIS90)	2 000,00 €
Lutte contre les incivilités routières et passation du permis AM1	La Clé d'Offemont	1 000,00 €
Rajeunir son permis	Accompagnement pour les conducteurs confirmés (ACC)	840,00 €
- Préparation aux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) - Première éducation routière - Opérations prévention d'été - Sensibilisation pour les lycées et étudiants en CFA - Sensibilisation pour les piétons	Comité du Territoire de Belfort de l'association Prévention Routière	6 500,00 €
- Réfléchissez-vous à la Transterritoire - Evacuation de bus	Association prévention MAIF 90	650,00 €
- Motard d'un jour - Education routière pour la jeunesse - Relais calmos	Comité du Territoire de Belfort de la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC90) du Territoire de Belfort et de l'Aire Urbaine	2 971,00 €
TOTAL		13 961,00 €

ARTICLE 3 :

Le reversement de la subvention allouée pourra être exigé, dans l'un ou l'autre des cas ci-référencés :

- l'action retenue au PDASR n'est pas réalisée ou partiellement réalisée ;
- le bilan financier à l'issue de cette action n'est pas adressé à la Préfecture du Territoire de Belfort, sécurité routière ;
- la subvention est utilisée de façon non conforme à l'objet.

ARTICLE 4 :

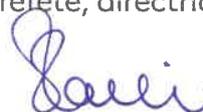
L'ordonnateur de la dépense est le préfet du Territoire de Belfort et le comptable assignataire, le directeur régional des finances publiques de la région Bourgogne-Franche-Comté de la Côte -d'Or.

ARTICLE 5 :

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 02/07/20

Pour le préfet, et par délégation
la sous-préfète, directrice de cabinet



Magali MARTIN

Préfecture

90-2020-07-16-002

Arrêté portant attribution subventions à des acteurs de
prévention impliqués dans la lutte contre l'insécurité
routière dans le cadre du PDSR 2020 _ 7 407 euros

PDSR 2020 _ 7 407 euros

ARRÊTÉ N°

portant attribution de subventions à des acteurs de prévention impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) - Année 2020

Le préfet du Territoire de Belfort

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 14 mai 2019 portant nomination de madame Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 09 octobre 2019 portant nomination de monsieur David PHILOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté n°90-2019-10-28-002 du 28 octobre 2019 portant délégation de signature à madame Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les crédits délégués au titre du financement des actions du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) sur le budget du ministère de l'intérieur, programme 207 « sécurité routière 2018-2022 », action 2 ;

CONSIDÉRANT les enjeux départementaux définis par le document général d'orientations de sécurité routière 2018-2022

SUR proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort :

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

Les subventions suivantes sont attribuées pour un montant total de **sept mille quatre cent sept euros (7 407,00 €)**, imputées sur le programme 207 « sécurité et circulation routières », action 2, domaine fonctionnel 0207-02-02, aux associations citées à l'article 2 du présent arrêté, pour leurs actions de sensibilisation du public visant à réduire l'insécurité routière dans le Territoire de Belfort.

ARTICLE 2 :

Intitulé des actions	Bénéficiaires	Montant
Village de sécurité routière	Centre Epide de Belfort	1 400,00 €
Citoyen roulant	Ligue nationale des clubs motocyclistes de la police nationale	2 500,00 €
Stage de perfectionnement moto	Association pour la formation des motards (AFDM) Alsace Franche-Comté	1 000,00 €
- Evacuation de bus et risque piéton - Lumière et vision - Seniors	Comité du Territoire de Belfort de l'association Prévention Routière	2 507,00 €
TOTAL		7 407,00 €

ARTICLE 3 :

Le reversement de la subvention allouée pourra être exigé, dans l'un ou l'autre des cas ci-référencés :

- l'action retenue au PDASR n'est pas réalisée ou partiellement réalisée ;
- le bilan financier à l'issue de cette action n'est pas adressé à la Préfecture du Territoire de Belfort, sécurité routière ;
- la subvention est utilisée de façon non conforme à l'objet.

ARTICLE 4 :

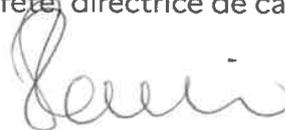
L'ordonnateur de la dépense est le préfet du Territoire de Belfort et le comptable assignataire, le directeur régional des finances publiques de la région Bourgogne-Franche-Comté de la Côte -d'Or.

ARTICLE 5 :

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 16/07/20

Pour le préfet, et par délégation
la sous-préfète, directrice de cabinet



Magali MARTIN

Préfecture

90-2020-07-03-003

**Arrêté portant dissolution du syndicat intercommunal de
gestion du RPI de ROUGEGOUTTE-VECEMONT**

*Arrêté portant dissolution du syndicat intercommunal de gestion du RPI de
ROUGEGOUTTE-VECEMONT*

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Pôle des Collectivités Territoriales
et de la Démocratie Locale

ARRETE

portant dissolution du syndicat intercommunal
de gestion du RPI de ROUGEGOUTTE-VESEMONT

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-26, L5212-33,

VU le décret n°2004-6374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU l'arrêté n°1687 du 29 septembre 1998 modifié portant création du syndicat intercommunal de gestion du RPI de Rougegoutte-Vescemont,

VU l'arrêté n°90-2019-1-21-001 en date du 21 octobre 2019 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal de gestion du RPI de Rougegoutte-Vescemont,

VU l'arrêté n° 90-2020-05-11-002 en date du 11 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu GATINEAU, sous-préfet, secrétaire général,

VU les délibérations syndicales en date du 12 mars 2020 fixant la clé de répartition et les conditions de liquidation du syndicat,

VU les délibérations des communes de Rougegoutte (28 mai 2020) et Vescemont (12 juin 2020) validant la clé de répartition ainsi que les conditions de liquidation du syndicat,

VU la délibération du syndicat intercommunal de gestion du RPI de Rougegoutte-Vescemont en date du 12 mars 2020 arrêtant le compte administratif 2019,

VU le compte administratif 2019,

CONSIDERANT que les conditions prévues à l'article L5212-33 du code général des collectivités territoriales sont réunies,

SUR proposition de monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture,



ARRETE

ARTICLE 1^{er} – La dissolution du syndicat intercommunal de gestion du RPI de Rougegoutte-Vescemont est prononcée.

ARTICLE 2 – La clé de répartition de l'actif et du passif est fixée pour moitié au regard du nombre d'élèves et pour moitié au regard du nombre d'habitants par commune au 1^{er} janvier 2020 soit :

- 56,49 % pour la commune de Rougegoutte
- 43,51 % pour la commune de Vescemont.

Les conditions budgétaires et comptables de la liquidation sont précisées en annexe.

ARTICLE 2 – Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et monsieur le président du syndicat intercommunal de gestion du RPI de Rougegoutte-Vescemont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat. Une copie de cet arrêté sera adressée à monsieur le président du syndicat intercommunal de gestion du RPI de Rougegoutte-Vescemont, à messieurs les maires des communes de Rougegoutte et Vescemont et à monsieur le directeur départemental des finances publiques.

Belfort, le **03 JUIL. 2020**

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, secrétaire général,



Mathieu GATINEAU

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former un recours administratif dans le délai de deux mois :

- Soit un **recours gracieux** auprès du préfet du Territoire de Belfort, 1 rue Bartholdi, 90020 BELFORT Cedex. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

- Soit un **recours hiérarchique** auprès du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Place Beauvau, 75800 PARIS Cedex 08. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Si vous entendez contester la légalité des présentes décisions, vous pouvez, **dans un délai de deux mois**, former un **recours devant la juridiction administrative** par un écrit, si possible dactylographié, contenant l'exposé des faits et des arguments juridiques précis que vous invoquez. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Ce recours doit être enregistré au greffe du tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3.

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°05 DU 12 MARS 2020 PREVOYANT LA DISSOLUTION
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL RPI ROUGEOUTTE-VESECEMONT**

CONDITIONS BUDGETAIRES ET COMPTABLES DE LA LIQUIDATION DU SYNDICAT

LES RESULTATS

Résultats à intégrer au budget

RESULTATS DE CLOTURE RPI ROUGEOUTTE VESECEMONT	COMMUNE DE ROUGEOUTTE	COMMUNE DE VESECEMONT
SECTION INVESTISSEMENT LIGNE 001 résulte de la différence des comptes de bilan comme suit : (classe 10 + classe 13 + classe 16) - (classe 19+classe 21 + classe 24)	- 2 185,97	- 3 861,59
SECTION DE FONCTIONNEMENT LIGNE 002 selon le nombre d'habitants et d'élèves 56,49 % Rougegoutte 43,51 % Vescemont	11 887,49	9 156,04

Résultats à répartir comptablement

Le compte 110 est réparti selon le nombre d'habitants et d'élèves (56,49 % et 43,51%).

Le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés destiné à couvrir le déficit d'investissement) est réparti selon la clé qui ressort du partage des biens : 86,25 % à Rougegoutte et 13,75 % à Vescemont.

COMPTE	MONTANT	COMMUNE DE ROUGEOUTTE	COMMUNE DE VESECEMONT
1068	338 247,27	291 738,27	46 509,00
110	21 043,53	11 887,49	9 156,04

· **LES RESTES A REALISER** : Sans objet

· **L'ACTIF ET LE PASSIF**

Les immobilisations et les subventions d'équipement

La répartition des biens acquis par le syndicat depuis sa création sont répartis entre les collectivités membres en fonction de leur situation géographique

COMPTE	MONTANT	COMMUNE DE ROUGEOUTTE	COMMUNE DE VESCEMONT
21312	147 828,21	111 798,51	36 029,70
21318	156 807,52	156 293,52	514,00
2135	42 339,59	9 670,71	32 668,88
2152	701,59	701,59	
21534	5 774,96	5 774,96	
2158	8 505,57	8 505,57	
2181	5 080,73	5 080,73	
2183	14 298,40	12 685,87	1 612,53
2184	21 283,53	18 572,85	2 710,68
2188	11 751,87	6 743,91	5 007,96
2423	156 840,11	156 840,11	
Total	571 212,08	492 668,33	78 543,75
<i>Pourcentage de répartition</i>		<i>86,25 %</i>	<i>13,75 %</i>

Les subventions perçues par le syndicat pour financer l'acquisition ou la réalisation de ces biens sont réparties entre les collectivités membres proportionnellement à la reprise des biens, soit 86,25 % pour Rougegoutte et 13,75 % pour Vescemont.

COMPTE	MONTANT	COMMUNE DE ROUGEOUTTE	COMMUNE DE VESCEMONT
1321	54 874,54	47 329,07	7 545,47
1323	1 524,00	1 314,44	209,56
1328	824,75	711,34	113,41
1341	3 218,00	2 775,51	442,49
Total	60 441,29	52 130,36	8 310,93

• **LES EMPRUNTS**

Le contrat d'emprunt, souscrit par le syndicat, en cours au jour de la dissolution est transféré à la commune de ROUGEOUTTE en totalité

BANQUE	MONTANT INITIAL	MONTANT RESIDUEL	COLLECTIVITE BENEFICIAIRE
CAISSE D'EPARGNE	72 000	38 097,53	COMMUNE DE ROUGEOUTTE

• **LES RESTES A PAYER : sans objet**

• **LES RESTES A RECOURRER**

Les restes à recouvrer au jour de la dissolution du syndicat sont transférés en totalité à la commune de ROUGEOUTTE

COMPTE	MONTANT	COLLECTIVITE BENEFICIAIRE
4111	110,00	COMMUNE DE ROUGEOUTTE
4116	1 041,83	
4411	1 654,70	
46721	21,10	

Détail des restes à recouvrer au 31/12/2019

Compte	Exercice	N° Titre	Date PEC	Débiteur	Objet	Montant	Reste à recouvrer	Observations
4111	2019	160	24/12/2019	La Rosemontoise	Photocopies	110,00	110,00	Soldé en 2020
4116	2015	27	02/06/2015	Famille 1	Factures ALSH	689,40	132,73	
4116	2015	28	02/06/2015	Famille 2	Factures ALSH	748,25	217,35	
4116	2016	51	27/07/2016	Famille 3	Factures ALSH	175,60	175,60	
4116	2018	74	28/11/2018	Famille 4	Factures ALSH	93,65	93,65	
4116	2019	106	24/01/2019	Famille 5	Factures ALSH	556,10	306,10	
4116	2019	119	24/01/2019	Famille 6	Factures ALSH	116,40	116,40	
4411	2019	157	24/12/2019	CCVS	Rbt frais portable	99,83	99,83	Soldé en 2020
4411	2019	158	24/12/2019	CCVS	Rbt frais photocopies	1 027,75	1 027,75	Soldé en 2020
4411	2019	159	24/12/2019	CCVS	Rbt frais	498,92	498,92	Soldé en 2020
4411	2019	161	27/12/2019	CCVS	Rbt frais portable	28,20	28,20	Soldé en 2020
46721	2019	4683700932	27/12/2019	ORANGE	Ordre de reversement- avoir	21,10	21,10	Soldé en 2020

· LA TRESORERIE

Le solde de la trésorerie au jour de la dissolution du syndicat est réparti entre les collectivités membres selon le nombre d'habitants et d'élèves :

Solde de trésorerie du syndicat		12 168,34
Répartition de la trésorerie		
Commune de ROUGEGOUTTE	56,49 %	6 873,90
Commune de VESCEMONT	43,51 %	5 294,44

LES AUTRES COMPTES PRESENTS A LA BALANCE

Les autres comptes d'actif et de passif présents à la balance du syndicat au jour de sa dissolution sont répartis de la manière suivante
Les comptes 10222 (FCTVA), 192 (plus ou moins values sur cessions d'immobilisations) et 193 (autres différences sur réalisations d'immobilisations)
sont répartis selon la même clé que les subventions, soit 86,25 % pour Rougegoutte et 13,75 % pour Vescemont.
Le compte 1021 est réparti pour 84,75 % à Rougegoutte et 14,25 % à Vescemont afin d'équilibrer les transferts.

COMPTE	MONTANT	COMMUNE DE ROUGE GOUTTE	COMMUNE DE VESCEMONT
1021	102 327,74	87 744,26	14 583,48
10222	103 693,39	89 435,55	14 257,84
192	2 396,04	2 066,57	329,47
193	68 693,40	64 899,94	10 346,72

RECAPITULATIF

la répartition des comptes présents à la balance à la clôture du syndicat dissous se traduit donc de la manière suivante :

COMPTE	INTITULE	SOMMES A LA BALANCE SYNDICAT DISSOUS		SOMMES REVENANT A ROUGE GOUTTE		SOMMES REVENANT A VESCEMONT	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
1021	Dotation		102 327,74		86 047,17		16 280,57
10222	FC TVA		103 693,39		89 435,55		14 257,84
1068	Exc de fonct capitalisé		338 247,27		291 738,27		46 509,00
110	Report à nouveau		21 043,53		11 887,49		9 156,04
1321	Subvention Etat		54 874,54		47 329,07		7 545,47
1323	Subvention Dépt		1 524,00		1 314,44		209,56
1328	Subvention Autres		824,75		711,34		113,41
1341	DETR		3 218,00		2 775,51		442,49
1641	Emprunt		38 097,53		38 097,53		
192	Plus ou moins values cessions immo	2 396,04		2 066,57		329,47	
193	Autres neutralisations	75 246,66		64 899,94		10 346,72	
21312	Bâtiments scolaires	147 828,21		111 798,51		36 029,70	
21318	Autres bâtiments publics	156 807,52		156 293,52		514,00	
2135	Instal gales Agencet amngts constr	42 339,59		9 670,71		32 668,88	
2152	Install voirie	701,59		701,59			

COMPTE	INTITULE	SOMMES A LA BALANCE SYNDICAT DISSOUS		SOMMES REVENANT A ROUGEGOUTTE		SOMMES REVENANT A VESCEMONT	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
21534	Réseaux électrification	5 774,96		5 774,96			
2158	Autres install mat outil techn	8 505,57		8 505,57			
2181	Instal gales Agencet amngts divers	5 080,73		5 080,73			
2183	Mat bureau	14 298,40		12 685,87		1 612,53	
2184	meubilier	21 283,53		18 572,85		2 710,68	
2188	Autres immo corporelles	11 751,87		6 743,91		5 007,96	
2423	Immo mises à dispo EPCI	156 840,11		156 840,11			
4111	Redevables amiable	110,00		110,00			
4116	Redevables Contentieux	1 041,83		1 041,83			
4411	Etat autres colloc	1 654,70		1 654,70			
46721	Débiteurs divers	21,10		21,10			
515	Compte au Trésor	12 168,34		6 873,90		5 294,44	
TOTAL GENERAL		663 850,75	663 850,75	569 336,37	569 336,37	94 514,38	94 514,38

Préfecture

90-2020-07-03-004

Arrêté portant modification des statuts de la communauté
de communes des Vosges du Sud

ARRÊTÉ
Portant modification des statuts
de la communauté de communes des Vosges du Sud

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5214-1 et suivants,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n°90-2016-12-14-002 en date du 14 avril 2016 modifié, portant création de la communauté de communes des Vosges du Sud,

VU la délibération de la communauté de communes des Vosges du Sud en date du 14 novembre 2019, relative à la réécriture des statuts, notamment la compétence « culture » et à la prise de compétence « animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance »,

VU les délibérations favorables des conseils municipaux des communes membres : Anjoutey (20/11/19), Bourg-sous-Châtelet (28/11/19), Chaux (29/11/19), Etuefont (26/11/19), Giromagny (28/11/19), Grosmagny (03/12/19), Lachapelle-sous-Chaux (12/12/19), Lachapelle-sous-Rougemont (13/12/19), Lamadeleine (17/12/19), Leval (13/12/19), Petitefontaine (26/11/19), Petitmagny (13/12/19), Romagny-sous-Rougemont (11/12/19), Rougegoutte (13/12/19), Rougemont-le-Château (16/12/19), Saint-Germain-le-Châtelet (29/12/19),

VU les avis réputés favorables des communes de Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Lepuix, Riervescemont et Vescemont,

VU l'arrêté préfectoral n°90-2020-05-11-002 du 11 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu GATINEAU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort,

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: L'article 4 des statuts de la communauté de communes des Vosges du Sud, ci-après annexés, est modifié comme-suit :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- Actions de développement économique **dans les conditions prévues à l'article L 4251-17** ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement,**
- **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,**
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- **Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.**

Le paragraphe relatif à la période transitoire pendant laquelle les compétences optionnelles et facultatives sont exercées de façon différenciée sur le périmètre de la communauté de communes des Vosges du Sud est supprimé.

La référence à des compétences optionnelles est supprimée

- Assainissement

La compétence « assainissement » est supprimée des compétences optionnelles et reclassée en compétence obligatoire.

COMPETENCES FACULTATIVES

- Compétence « politique scolaire »

Animation et gestion du contrat local d'accompagnement à la scolarité

Service des écoles (prise en charge du mobilier et des fournitures, de la rémunération des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) pour les établissements scolaires publics du 1^{er} degré

Organisation et financement des transports scolaires pour la desserte des établissements scolaires publics du 1^{er} degré fréquentés par les enfants domiciliés dans le ressort de la communauté de communes

- Compétence « politique culture »

Soutien au développement culturel de l'espace communautaire

Soutien financier aux associations pour des manifestations d'intérêt communautaire

Gestion de la forge-musée

Gestion des collections du musée de la mine.

- Compétence « services à la population en milieu rural »

La compétence est supprimée des compétences facultatives. Elle est reprise au sein de la compétence optionnelle « action sociale » dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire.

- Mise en place et gestion d'une fourrière automobile

- **Mise en œuvre de programmes d'amélioration des vergers**

La compétence est supprimée.

- Réseau « haut débit »

La compétence est supprimée des compétences facultatives et est reprise au sein de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace » dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire.

- Système d'information géographique

Mise en œuvre et gestion d'un système d'information géographique

- Contingent incendie

- **Ajout de la compétence « Animation et coordination des dispositions locaux de prévention de la délinquance »**

Les annexes des statuts sont supprimées.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Monsieur le président de la communauté de communes des Vosges du Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes

administratifs des services de l'État. Une copie sera adressée à Monsieur le président de la communauté de communes des Vosges du Sud ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté de communes.

Fait à Belfort, le **03 JUIL. 2020**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général,



Mathieu GATINEAU

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former un recours administratif dans un délai de deux mois :

- Soit un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort, 1 rue Bartholdi, 90020 BELFORT Cedex. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes priés de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.
- Soit un recours hiérarchique auprès du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, place Beauvau, 75800 PARIS cedex 08. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez, dans un délai de 2 mois, former un recours devant la juridiction administrative par un écrit, si possible dactylographié, contenant l'exposé des faits et des arguments juridiques précis que vous invoquez. Vous êtes priés de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Ce recours doit être enregistré au greffe du tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3.

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

ARTICLE 1^{er} :

La communauté de communes issue de la fusion prend la dénomination de :

«Communauté de Communes des Vosges du Sud».

Elle est composée des communes suivantes :

- Anjoutey
- Auxelles-Bas
- Auxelles-Haut
- Bourg-sous-Châtelet
- Chaux
- Etueffont
- Felon
- Giromagny
- Grosmagny
- Lachapelle-sous-Chaux
- Lachapelle-sous-Rougemont
- Lamadeleine-Val-des-Anges
- Lepuix
- Leval
- Petitefontaine
- Petitmagny
- Riervescemont
- Romagny-sous-Rougemont
- Rougegoutte
- Rougemont-le-Château
- Saint-Germain-le-Châtelet
- Vescemont

ARTICLE 2 : Le siège de la communauté de communes des Vosges du Sud est fixé à Giromagny, Allée de la Grande Prairie.

ARTICLE 3 : La communauté de communes des Vosges du Sud est constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 : La communauté de communes des Vosges du Sud exerce les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMPETENCES FACULTATIVES

- « Politique scolaire »

Animation et gestion du contrat local d'accompagnement à la scolarité

Service des écoles (prise en charge du mobilier et des fournitures, de la rémunération des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) pour les établissements scolaires publics du 1^{er} degré

Organisation et financement des transports scolaires pour la desserte des établissements scolaires publics du 1^{er} degré fréquentés par les enfants domiciliés dans le ressort de la communauté de communes

- « Politique culture »

Soutien au développement culturel de l'espace communautaire

Soutien financier aux associations pour des manifestations d'intérêt communautaire

Gestion de la forge-musée

Gestion des collections du musée de la mine

- Mise en place et gestion d'une fourrière automobile
- Système d'information géographique

Mise en œuvre et gestion d'un système d'information géographique

- Contingent incendie
- Animation et coordination des dispositions locaux de prévention de la délinquance.

ARTICLE 5 : La communauté de communes des Vosges du Sud est soumise de plein droit au régime de la fiscalité professionnelle unique et sera éligible à la dotation globale de fonctionnement bonifiée.

ARTICLE 6 : Les budgets annexes de la communauté de communes des Vosges du Sud sont les suivants :

- *Service assainissement non collectif - régie SPIC à seule autonomie financière*
- *Service assainissement - régie SPIC à seule autonomie financière*

ARTICLE 7 : La communauté de communes des Vosges du Sud peut intervenir en qualité de mandataire dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée consenties notamment, au nom et pour le compte de communes membres, d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes.

ARTICLE 8 : Les fonctions de receveur de la communauté de communes des Vosges du Sud sont assurées par le trésorier de Giromagny.

Préfecture

90-2020-07-17-001

Arrêté portant renouvellement d'agrément pour l'exercice
de l'activité de domiciliation d'entreprise de la SAS
"Centre d'affaires de la Jonxion"

ARRÊTÉ n°
portant renouvellement d'agrément pour l'exercice de l'activité de
domiciliation d'entreprise de la
SAS « Centre d'affaires de la Jonxion »

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.2213-22 et R.2213-27,

VU le code du commerce, notamment ses articles L.123-10 à L.23-11-8 et R.123-166-1 à R.123-171,

VU le code monétaire et financier, notamment les articles L.561-2, L561-37 à L.561-43 et R.561-39 à R.651-50,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme,

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme notamment les articles 9 et 20,

VU le décret n° 2004-374 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L.561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R.561-43 à R.561-50 du code monétaire et financier),

ARTICLE 5 :

Dès lors que les conditions prévues aux 3° et 4° alinéa de l'article R.123-66-2 du code du commerce ne sont plus respectées, l'agrément sera suspendu ou retiré.

ARTICLE 6 :

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Magali MARTIN

Préfecture

90-2020-07-10-001

Arrêté relatif aux débits de boissons portant modification
des zones de protection

ARRÊTÉ N°
relatif aux débits de boisson portant modification des zones de protection

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L3335-1 et suivants ;

VU la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 47 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 14 mai 2019 nommant Madame Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 9 octobre 2019 nommant Monsieur David PHILOT en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2019 n°90-2019-10-28-002 portant délégation de signature à Madame Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le titre VI de l'arrêté n°90-2016-10-27-001 du 27 octobre 2016 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Sans préjudice des droits acquis, sont réglementées les distances minimales en deçà desquelles les débits de boissons à consommer sur place des troisième et quatrième catégories ne pourront désormais être établis à proximité des bâtiments suivants :

- les établissements de santé, les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues ;
- les établissements d'enseignement, de formation, d'hébergement collectif ou de loisirs de la jeunesse ;
- les stades, piscines, terrains de sport publics ou privés.

ARTICLE 3 :

Les distances visées à l'article précédent sont fixées comme suit pour l'ensemble du Territoire de Belfort :

- communes de moins de 500 habitants : 50 mètres ;
- communes de 500 habitants et plus : 100 mètres.

ARTICLE 4 :

Ces distances sont calculées selon la ligne droite au sol reliant les accès les plus rapprochés de l'établissement protégé et du débit de boissons. Dans ce calcul, la dénivellation en dessus et au-dessous du sol, selon que le débit est installé dans un édifice en hauteur ou dans une infrastructure en sous-sol, doit être prise en ligne de compte.

La mesure se fait sur les voies ouvertes au public, suivant l'axe de ces dernières, entre et à l'aplomb des portes d'accès et de sortie les plus rapprochées de l'établissement protégé et du débit de boissons, mesure augmentée de la distance de la ligne droite au sol entre les d'accès mentionnées et l'axe de la voie de circulation.

ARTICLE 5 :

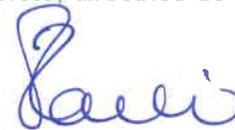
L'intérieur des édifices et établissements en cause est compris dans les zones de protection ainsi déterminées.

ARTICLE 6 :

Madame la directrice de cabinet de la préfecture du Territoire de Belfort, mesdames et messieurs les maires des communes du Territoire de Belfort, monsieur le directeur départemental des finances publiques, monsieur le colonel commandant le groupement départemental de gendarmerie et monsieur le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs. En outre, une copie du présent arrêté sera adressée à monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Belfort, ainsi qu'au président de l'union syndicale des cafetiers-hôteliers-restaurateurs-discothèques du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 10/07/20

Pour le préfet, et par délégation
la sous-préfète, directrice de cabinet,



Magali MARTIN